

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 381

présenté par

M. Cordier, M. Thiériot, M. Straumann, M. Sermier, M. Le Fur, Mme Louwagie et M. Ferrara

**ARTICLE 17**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne paraît pas opportun que sur des sujets aussi sensibles que les dispositions concernant la PSC, l'organisation des instances médicales ou encore la simplification des règles relatives à l'aptitude, la représentation nationale ne soit saisie que pour valider le cadre de l'habilitation à agir par ordonnance, définie dans des termes par ailleurs trop peu précis.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer cet article.